

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 octobre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° I-CF121

présenté par  
M. Hetzel et M. Furst

-----

**ARTICLE 19**

Supprimer l'alinéa 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit une nouvelle baisse des ressources fiscales dévolues aux CCI, baisse de 17 %

Les Chambres de commerce et d'industrie ont connu en cinq ans une baisse de leurs ressources fiscales de 35 % et des prélèvements sur leurs fonds propres à hauteur de 670 M€.

Sur le périmètre alsacien, cela s'est traduit par des ressources fiscales se chiffrant à 23,6 %€ contre 37,7 M€ en 2013 !

Une telle baisse est incompréhensible. Pour la CCI d'Alsace, c'est 4 millions d'euros en moins l'an prochain.

Des études récentes montrent qu'un euro dépensé ou investi par les CCI engendrent 10 à 12 euros d'effets induits.

L'Alsace est le premier territoire français à l'export en terme PIB/habitant. La CCI accompagne près de 1000 entreprises chaque année à l'export.

Au bout de 3 ans, 80 % des entreprises accompagnées existent toujours, contre moins d'une sur deux sans appui.

Au cours des dernières années, la CCI d'Alsace optimisé son fonctionnement, créé une chambre unique qui a donné lieu à un plan social avec le licenciement de 131 collaborateurs.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet alinéa pour permettre aux CCI de répondre aux besoins économiques des territoires.